

ILS ONT ANIMÉ LA COMMISSION FORTIS : 7 ACTEURS SUR LE GRIL



PAUL BLONDEEL, conseiller à la cour d'appel, a écrit une lettre controversée à la commission. © BELGA



DIDIER REYNDERS, ministre des Finances, a nié toute pression et défendu son chef de cabinet. © BELGA



JO VANDEURZEN, ancien ministre de la Justice, a dit avoir toujours eu le souci de l'efficacité des tribunaux. © BELGA



GHISLAIN LONDERS, premier président de la Cour de cassation, a écrit au président de la Chambre. © BELGA



OLIVIER HENIN, chef de cabinet de Didier Reynders, a livré un témoignage contredit par la suite. © BELGA



YVES LETERME, ancien Premier ministre, a reconnu des contacts entre son cabinet et le parquet. © BELGA

Commission Fortis-Paribas Le feu à la fin : le MR accuse

LES LIBÉRAUX se déchaînent, parlent d'« indécence » de l'opposition, visent Ecolo, évoquent la... commission Dutroux.

La longue attente jeudi à la Chambre - les travaux ont débuté à 18 heures ; la quiétude dans les groupes politiques, des bleus aux rouges en passant par les oranges et les verts, pendant la lecture du « rapport » final de la commission d'enquête parlementaire Fortis-Paribas sur la séparation des pouvoirs (Karin

Lalieux, PS, Pierre-Yves Jeholet, MR, et Renaat Landuyt, SP.A, s'exécuteront tour à tour à la tribune), tout cela était trompeur : au moment de conclure, les partis se déchirent à belles dents. Le MR ponctue à l'encre noire les discussions autour de cette commission dite « à risques » pour son président-ministre des Fi-

nances, quand, tard dans la soirée, Daniel Bacquelaine, chef de groupe, déroule un discours de 8 pages toutes à l'offensive...

Extraits : « En cherchant à instrumentaliser cette commission à des fins partisans, certains ont foncé tête baissée dans les travers les plus critiquables de l'Etat spectacle (...) Nous avons eu droit à

des bateleurs. Pire : des camelots du grand complot ! » (...) « Au mépris de toute réalité et sans aucune preuve, certains ont été jusqu'à parler de contacts entre le cabinet du ministre des Finances et le substitut Paul D'Hayer »...

L'estocade, par cette évocation de la commission Dutroux : « Pour qui a un peu de mémoire, cette approche "a priori" et la théorie du grand complot font écho à une autre commission, antérieure, qui s'inscrivait dans un tout autre contexte, au cours de laquelle certains défendaient la même logique intellectuelle sous le vocable de "réseau"... Dans les deux cas depuis le début des travaux, le ver - Daniel Bacquelaine se tourne vers Jean-Marc Nollet - était dans le fruit, dans une démarche intellectuellement indécente »... Le libéral confirmera avoir visé Ecolo en particulier.

La décision des socialistes flamands et des verts, du Nord et du Sud, de souscrire au rapport de la commission mais de s'en désolidariser pour certains chapitres, et pour ce qui concerne les « recommandations », cette décision est perçue comme une « trahison » par les socialistes franco-

phones, qui ciblent Ecolo sur ce point.

Thierry Giet, chef de groupe : « Chers collègues, certains ont délibérément choisi la carte de l'électoralisme pour se démarquer et utiliser à leurs propres fins les travaux de la commission d'enquête (...) Oui, quand on voit l'attitude d'Ecolo et du SP.A aujourd'hui, on se rend compte que certains n'ont pas hésité à préférer

Au moment de conclure les travaux de la commission d'enquête, les partis se déchirent à belles dents.

l'électoralisme plutôt que la recherche de la transparence, de la clarté, et de recommandations pour empêcher qu'à l'avenir la séparation des pouvoirs soit mise en péril ».

Pour l'étincelle, il faut remonter à jeudi matin, quand les députés d'opposition écolo et socialistes flamands présentent une série de recommandations « alternatives » (« factices ! » bondira le PS) et leur lecture des événements (qui va ulcérer le MR) : « Les cabinets d'Yves Leterme, de Jo Vandeurzen et de Didier Reynders se sont rendus coupables de violation de la séparation des pouvoirs », attaque Jean-Marc Nollet devant la presse. Affirmant encore, aux côtés du socialiste flamand Renaat Landuyt, que le cabinet de Jo Vandeurzen est le plus souvent cité, mais que des membres des cabinets Reynders et Leterme ont fait pression sur leurs collègues chez Jo Vandeurzen pour se rendre coupables de violations de la séparation des pouvoirs...

En séance plénière, Jean-Marc Nollet s'interrogera à propos de la commission parlementaire : « Elle a été nécessaire après les démissions de Leterme et Vandeurzen en décembre 2008 : un électrochoc qui ne pouvait pas laisser le parlement sans réaction ; elle a été utile, et je pense au tableau des contacts entre politiques et magistrats, qui, comme l'avance Thierry Giet, représente la colonne vertébrale du rapport. Mais a-t-elle atteint ses objectifs ? En partie seulement. Je ne comprends pas qu'après avoir pointé des faits problématiques, les partis de la majorité n'aient pas eu le courage de tirer la conclusion logique en droit, et consta-

Après des semaines de querelles d'experts, quinze jours d'auditions, des heures de débat, de multiples lettres et des rebondissements en cascade, la commission Fortis a soumis, jeudi soir, son rapport au Parlement. Pantalonnade ? « Chasse à l'homme » ? Travail démocratique salubre ? La réponse est plus nuancée. En voici le détail.

1 Y a-t-il eu des violations de la séparation des pouvoirs ? **Oui**

Le but de la commission d'enquête était de vérifier si des violations de la séparation des pouvoirs ont été commises durant l'affaire Fortis. Autrement dit : y a-t-il eu des contacts inappropriés entre le monde politique et le pouvoir judiciaire ? Des constatations de la commission, et même si le rapport ne le dit pas clairement, la réponse est : oui.

Durant la procédure devant le tribunal de commerce, des membres de cabinets d'Yves Leterme et de Jo Vandeurzen ont téléphoné à des membres du parquet, dans l'intention, certes voilée, d'orienter l'avis du parquet dans un sens favorable à l'Etat. Le cabinet de Didier Reynders n'a pas participé activement à ces contacts, mais est intervenu en amont, provoquant ces démarches.

En appel, de très nombreux coups de fils inappropriés sont intervenus, partant, pour la plupart, du cabinet de Jo Vandeurzen. Mais à nouveau, les deux autres cabinets sont intervenus en amont. Enfin, d'autres coups de fils et démarches, plus nombreux et aussi problématiques sont partis du pouvoir judiciaire. Preuve que la séparation des pouvoirs est plus étanche qu'il y paraît : aucune de ces démarches, ni en première instance, ni en appel, n'a influencé la décision d'un juge ou d'un membre du parquet. (B. Dy)

2 Les conclusions de la commission sont-elles crédibles ? **Non**

Malgré les divergences politiques, malgré la volonté des députés MR et CD&V de défendre leur ministre, et malgré la mollesse des autres parlementaires de la majorité, au moins au début des travaux, la commission d'enquête est parvenue à faire la lumière sur les contacts et coups de fils inappropriés dans l'affaire Fortis. En revanche, force est de constater que la commission n'a pu en tirer des enseignements limpides.

Seule la procédure en première instance a fait l'objet de conclusions conformes aux faits constatés. Le rapport des commissaires dit clairement que les contacts pris à cette occasion « ont mis en péril la séparation des pouvoirs. » En revanche, les conclusions sur la procédure en appel, durant laquelle les coups de fil enfreignant la séparation des pouvoirs ont pullulé, sont pour le moins euphémistiques. Le rapport dit que ces contacts « inquiètent la commission parce qu'ils pourraient mettre en péril la séparation des pouvoirs. » Enfin, sur la dernière phase de cette affaire, qui a conduit à la démission d'Yves Leterme et de Jo Vandeurzen, la commission n'a tout simplement rien conclu. Elle s'est contentée de constater les faits. (B. Dy)

3 Les recommandations de la commission sont-elles utiles ? **Oui**

Le but d'une commission d'enquête parlementaire n'est pas seulement de faire la lumière sur certains faits et d'en tirer des conclusions. L'objectif est aussi de faire des recommandations au Parlement pour que les faits constatés ne se reproduisent plus. La commission a émis une série de recommandations, vertement critiquées par l'opposition. Certes, on sent dans la formulation de ces recommandations la volonté de ne pas incriminer personnellement l'un ou l'autre ministre, mais au-delà de cela, compte tenu des problèmes constatés durant l'affaire Fortis, ces propositions ont du sens. Ainsi, on ne se plaindra pas de voir la commission proposer de réglementer la présence de magistrats dans les cabinets ministériels. On se réjouira aussi de voir clarifiée la compétence d'une commission parlementaire, lorsqu'elle fonctionne en même temps qu'une instance pénale ou disciplinaire. Ou de constater la nomination d'un porte-parole de la magistrature, lorsque celle-ci souhaite s'exprimer, notamment à destination du monde politique. La commission aurait-elle dû aussi proposer des réformes précises du pouvoir judiciaire ? Difficile d'exiger cela d'elle, puisqu'elle n'a pu, pour des raisons juridiques, interroger des magistrats. (B. Dy)

4 Y a-t-il eu des dysfonctionnements au sein de la justice ? **Oui**

L'une des grandes frustrations de la commission, c'est de ne pas avoir pu interroger des magistrats. Pour des raisons impérieuses : elle risquait, en procédant à leur audition, de ruiner les procédures pénales et disciplinaires en cours au sein de la magistrature. Mais malgré ce handicap, et notamment grâce aux fameuses lettres des magistrats qu'elle a reçues en nombre, la commission a pu identifier de graves dysfonctionnements au sein du monde judiciaire. Il apparaît par exemple clairement que le secret du délibéré a été violé au sein de la cour d'appel de Bruxelles. Les auditions menées par la commission ont permis de mieux comprendre ce qui s'était passé. Ceci dit, à la plus grande déception du monde politique, la commission n'a pu aller au bout de son enquête sur ce volet. Puisque le monde politique a fait son travail, en se soumettant à une commission d'enquête désagréable pour certains partis (le MR et le CD&V), il faudra que la magistrature fasse le ménage dans ses rangs. (B. Dy)

5 La commission a-t-elle servi à quelque chose ? **Oui**

Face aux inévitables querelles politiques qui n'ont pas manqué d'animer la commission d'enquête, ses travaux ont pu donner l'impression d'un grand gâchis. Néanmoins, cette commission n'aura pas servi à rien. D'abord, elle a permis de dresser un relevé très précis des contacts anormaux entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. A ce titre, la vérité est faite, même si elle ne l'est pas toujours dans les moindres détails. En outre, le retentissement que cette commission d'enquête a eu sur l'opinion aura rappelé le principe de la séparation des pouvoirs et l'importance d'une justice indépendante et impartiale. Cette vertu pédagogique ne doit pas à négliger. Enfin, on ne doute pas que, demain, un membre de cabinet ministériel réfléchira à deux fois avant de passer un coup de fil à un membre du parquet ou à un magistrat... (B. Dy)